



N'attendez plus!

Faites fructifier votre argent pour assurer votre avenir financier.

GCO CANADA INC.

Empruntez la voie express pour épargner

1

Rendez-vous au macanadavieautravail.com, puis ouvrez une session à titre d'invité en utilisant l'identificateur d'accès et le mot de passe fournis à cet effet.

Identificateur d'accès : 2144898

Mot de passe : VCQw7yd6

2

Sélectionnez **Adhérer**.

3

Suivez les étapes pour adhérer à votre régime collectif.



Rendez-vous en ligne pour en savoir plus sur votre régime collectif

Accédez rapidement et facilement à votre compte, ainsi qu'à des outils et des ressources qui vous aideront à tirer le maximum de votre argent.

- **Sécurisé.** Vos renseignements personnels sont protégés.
- **Rapide.** Vous pouvez adhérer en moins de 15 minutes.
- **Facile.** Adhésion express vous guide à chaque étape.



Besoin d'aide? Nous sommes là pour vous.

Appelez-nous au 1 800 724-3402, du lundi au vendredi, entre 6 h et 18 h HR. Votre numéro de police est le 65379. Ayez ce numéro en main pour que nous puissions vous aider plus rapidement.

Parlez à un expert

Vous ne savez pas si vous prenez les bonnes décisions concernant votre argent? Obtenez des services sans frais et le soutien qui vous convient.

Dan Roy, Roy Financial Services Inc.

danroy@royfinancial.com

(780) 458-3500

Une occasion s'offre à vous — saisissez-la

Saisissez l'occasion qui se présente. Votre régime collectif est la clé pour répondre à vos besoins d'épargne. Comment? Lorsque vous y adhérez, vous passez à l'action, ce qui signifie que votre épargne peut commencer à croître. C'est aussi simple que cela.

Lorsqu'il est question de planifier et d'épargner pour votre avenir, plus vous commencez tôt, plus ce sera facile. Considérez ce guide comme un bon ami qui est là pour vous aider à prendre des décisions qui cadrent avec vos besoins actuels et futurs.

Besoin d'un petit coup de pouce pour savoir si vous êtes sur la bonne voie? Le conseiller en sécurité financière de votre régime collectif est une excellente source de connaissances et d'expertise. Communiquez avec lui; l'information dont vous avez besoin pour le joindre se trouve à l'intérieur de la page couverture de ce guide.

Lorsque vous adhérez au régime, et si celui-ci le permet, vous pouvez choisir qui recevra la valeur de votre régime à votre décès. C'est ce qu'on appelle une désignation de bénéficiaire. Le montant d'argent que votre bénéficiaire reçoit s'appelle la prestation de décès.

La prestation de décès est versée à votre bénéficiaire dans les 30 jours suivant la réception par la Canada Vie de tous les documents justificatifs requis (p. ex., preuve de décès), à moins que la période prévue dans la police soit plus courte.

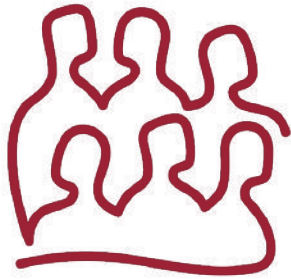
Pour en savoir plus sur notre procédure en matière de traitement des plaintes des clients, consultez la page www.canadavie.com/plaintes.

Commençons sans tarder! Suivez les étapes qui se trouvent à l'intérieur de la page couverture de ce guide. Il s'agit de votre avenir. Mettez-le en marche.

Prêt à passer à l'action?

Si vous êtes prêt à adhérer à votre régime collectif maintenant, suivez les étapes indiquées à l'intérieur de la page couverture de ce guide pour passer à l'action. C'est aussi simple que cela!





Qu'avez-vous à gagner? (Beaucoup.)

Vous menez une vie active et travaillez fort pour gagner votre argent, mais que peut faire votre argent pour vous? Découvrez-le et profitez des avantages, tant aujourd'hui que demain, en adhérant à votre régime collectif.



Payez-vous d'abord. Les cotisations par retenues salariales sont automatiquement investies dans votre régime collectif. C'est facile puisque vous n'avez aucune mesure à prendre!



De « l'argent gratuit » de GCO CANADA INC. Chaque fois que vous versez une cotisation, GCO CANADA INC. en fait autant. Ne pas profiter de cet avantage, c'est comme recevoir un chèque et ne pas l'encaisser. C'est aussi simple que cela.



Des frais peu élevés. Les frais associés à un régime collectif s'apparentent aux soldes liés à l'achat en gros à l'épicerie; si vous achetez plusieurs articles identiques, le coût unitaire est moins élevé que si vous n'en achetez qu'un seul. Dans un régime collectif, les cotisations salariales sont mises en commun et les placements sont achetés en bloc, assurant ainsi le maintien de frais peu élevés pour que votre argent puisse fructifier. Le pouvoir d'achat – voilà la superpuissance de votre régime collectif.



Regroupez votre épargne. Les frais peu élevés et l'avantage de la capitalisation (l'argent que vos placements rapportent est réinvesti pour croître encore plus!) ne devraient pas s'appliquer uniquement à l'argent qui se trouve dans votre régime collectif. Transférez l'épargne détenue ailleurs dans votre régime collectif pour qu'elle puisse également profiter de ces avantages! Il est plus facile de garder le cap sur vos objectifs financiers si toute votre épargne se trouve au même endroit.

Vous pouvez adhérer à ce régime. Pour en savoir plus sur ce régime, rendez-vous au parcoursjudicieuxexpress.com.

- **Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)** : Il s'agit d'un excellent moyen d'épargner pour la retraite qui offre des avantages fiscaux intéressants.



Sur le point de prendre votre retraite? Le temps est venu de penser à vos options de revenu.

Lorsque vous prenez votre retraite, c'est le temps de mettre votre épargne au travail. Le revenu flexible provenant de fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) et de fonds de revenu viager (FRV) ainsi que le revenu garanti provenant de rentes peuvent faciliter votre transition entre vos années actives et la retraite. Nous pouvons vous aider à choisir des options de revenu qui vous conviennent. Appelez conseiller en sécurité financière pour obtenir de plus amples renseignements. Vous trouverez le numéro à composer au verso de ce guide.



Réponses à vos questions



Adhésion

Quand pouvez-vous adhérer au régime?

custom



Cotisations

Combien pouvez-vous verser?

custom

Comment pouvez-vous verser des cotisations supplémentaires?

Par l'entremise de retenues salariales, des services bancaires en ligne, d'un chèque ou d'un transfert d'une autre institution financière.

Combien votre employeur verse-t-il au régime?

custom

Cotisations

Pouvez-vous transférer l'actif de vos autres régimes d'épargne à ce régime?

Oui. Composez le 1 800 724-3402 pour connaître la marche à suivre.

Quelles sont les règles relatives aux retraits?

Aucun retrait de cotisations patronales.

Placements

Que se produit-il si vous ne faites aucun choix de placements?

Vos cotisations seront investies dans le [FONDS ABC].



Voici un sommaire de votre régime collectif en date du 25-mars-2026. Vous trouverez tous les renseignements dans les documents officiels du régime que vous pouvez obtenir auprès de GCO CANADA INC. En cas d'erreur dans ce sommaire ou de divergences entre cette section et les documents officiels du régime, ces derniers prévaudront. Appelez-nous au 1 800 724-3402 pour en savoir plus.

Vous avez la responsabilité de vous renseigner sur le régime et sur vos droits aux termes de celui-ci en utilisant les outils mis à votre disposition par l'administrateur de votre régime et la Canada Vie. Vous pouvez également demander un relevé imprimé de votre compte, une copie de votre demande d'adhésion et tout autre document que vous avez le droit de recevoir en vertu de la législation applicable. Certains de ces droits s'appliquent également au bénéficiaire de votre régime ou à un autre demandeur.





Nous avons les réponses à vos questions

Voyez comment nous pouvons vous aider



Appelez Canada Vie

Si vous avez des questions au sujet de votre régime collectif, composez ce numéro. Notre équipe est là pour vous aider.

1 800 724-3402

**Du lundi au vendredi, entre
6 h et 18 h HR**



Parlez à un expert

Vous ne savez pas si vous prenez les bonnes décisions concernant votre argent? Obtenez des services sans frais et le soutien qui vous convient.

Dan Roy, Roy Financial Services Inc.

danroy@royfinancial.com

(780) 458-3500



Gérez votre régime collectif grâce à Ma Canada Vie au travail

C'est le site à consulter pour vérifier le solde de votre compte, vous renseigner sur vos options de placement et gérer votre régime collectif.

macanadavieautravail.com



Consultez le programme de formation parcours judicieux pour en savoir plus

Accédez à des outils et à des ressources qui vous aideront à comprendre la planification de la retraite, l'épargne, l'investissement et plus encore. Ce site renferme des vidéos, des calculateurs et des articles classés selon les différentes étapes de votre parcours d'épargnant.

parcoursjudicieuxexpress.com

Voyez tout ce que la Canada Vie peut vous offrir

Découvrez d'autres moyens d'épargner et de vous protéger, vous et votre famille, et plus encore.

canadavie.com